

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vote des subventions

Séance publique du
jeudi 9 juillet 2009 - 17h30
- Le Cheylard -

SOMMAIRE

| | |
|--|--------------|
| I – VOTE DES SUBVENTIONS 2009 | 4 - 6 |
| II – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE | 6 |
| III – EAU § ASSAINISSEMENT | |
| 1 – Marché complémentaire sur Ribefaite | 6 |
| 2 – Programme Chabannes : approbation du DCE & dévolution du marché | 7 |
| 3 - Marché pour le contrôle d'autosurveillance des rejets des stations d'épuration de la CCPC | |
| 4 - Inscription de servitudes aux Hypothèques suite aux travaux d'eaux usées et d'AEP sur les coteaux de la gare | 8 |
| IV – MARCHE DU POLE ENFANCE JEUNESSE | |
| 1 – Approbation d'un avenant au marché | 9 |
| 2 - Délégation au Président | |
| V – ZA des PRES de l'EYRIEUX | |
| 1 – Compromis de vente à LIDL | 10 |
| 2 - Lancement du marché de travaux de l'extension de la Zone | |
| VI – CENTRE DE LOISIRS | |
| 1 – Fixation des tarifs 2009 | 11 |
| VII – CREATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE | |
| 1 – Mise en place d'un service de transport sur la vallée du Tallaron | 12 |
| 2 - Harmonisation des tarifs de transports | 13 |
| VIII – LE FESTIVAL DES ARTICULES | |
| 1 – Création d'une régie | 13 |
| 2 - Fixation des tarifs | |
| IX – OPERATION « MON COMMERCANT, MON ENVIRONNEMENT » | 13 |
| X – QUESTIONS DIVERSES | |
| 1 – Sivu des Inforoutes : retrait d'une commune | 14 |
| 2 – Conseil des Prud'hommes | |
| 3 – Création de poste | 15 |
| 4 - Modification du régime indemnitaire | |
| 5 – Fête de la science 2008 : versement de subventions complémentaires. | 15 |
| XI – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT | 16 |

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2009

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Étaient présents : M. Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Marcel COTTA, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. Ernest HELMSTETTER, M. René JULIEN, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, Mme Sylvie CHAVEYRIAT, Mme Magali FOURET, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés: M. Maurice ROCHE, représenté par Mme Fabienne ARNAUD, M. Gilbert FONTANEL, représenté par Mme Alexandra MAZAT, Mme Amandine SALLES, représentée par M. Sébastien JOUANARD.

Absents excusés : M. Jérôme MASSON, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Henri CROS, Mme Marie-Laure ASTIER.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Christophe SABY

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZE, Directeur technique de la CCPC
- Monique SERILLON, services administratifs de la CCPC
- André BEAL, Trésorier communautaire

M. le Président accueille Mme le Maire de St Julien Labrousse, sa première adjointe, ainsi que la nouvelle déléguée de St Christol pour leur premier conseil communautaire.

Il demande ensuite à M. Jean Louis Rozé, directeur des services techniques de la Communauté, en poste depuis le 1^{er} juillet, de se présenter.

Celui-ci précise qu'il a 48 ans, qu'il était auparavant en poste dans une commune de 3500 habitants dans l'Essonne, au sud de la région parisienne. Il remercie les élus de l'avoir choisi au poste de directeur des services techniques de la CCPC, ajoute qu'il mettra ses compétences à son service.

I – VOTE DES SUBVENTIONS 2009

M. le Président donne ensuite la parole à M Roger PERRIN, vice-président en charge des sports. Il précise que sa commission s'est réunie le 10 juin et a entériné les propositions figurant sur le tableau joint, avec une augmentation de 2%, par rapport à 2008, et quelques subventions exceptionnelles, notamment pour l'association de Gymnastique, l'association bouliste, le Basket Club, et le Tennis de table.

Un projet de convention est présenté ce soir, entre la CCPC et le Club de Tennis de table pour aider ce club à gérer le parcours de Joris Reynaud sur 3 ans.

M. René JULIEN, vice-président en charge de la famille et de la jeunesse, présente les subventions prévues pour l'Association Familiale Rurale qui gère la Crèche, avec un montant de 120 000 € en 2009 et une subvention exceptionnelle de 150 € pour un spectacle déambulatoire du 3 juillet.

M. le Président présente ensuite les subventions pour Radio des Boutières, pour le Site de Proximité (la subvention avait été votée lors du précédent conseil de mars), et pour l'action sociale du personnel de la Communauté de Communes.

Quant aux subventions du FIC (Fonds d'Intervention Communautaire), elles concernent l'association Artefact de St Christol pour laquelle il est demandé d'engager une procédure de convention de partenariat. Mme Pinet indique qu'une seule demande a été formulée par l'association Artefact.

Elle formule le souhait, devant le renouvellement chaque année de la subvention accordée à cette association, qu'une convention, renforçant l'engagement culturel de la Communauté sur l'ensemble du territoire, soit mise en place.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le vote des subventions tel qu'il est présenté dans le tableau joint.

PROPOSITIONS 2009 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD

1) associations sportives - 2009

| SUBVENTIONS | | | | | objet / observations |
|---|---------------|---------------|----------------------|----------------------|---|
| | 2008 | 2009 | autres /except. 2008 | autres /except. 2009 | |
| ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE | 1874 | 1 911 | 900 | 400 | <i>Part.au championnat fédéral boules/Auxerre</i> |
| ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE | 1218 | 1 242 | 800 | 1 200 | <i>800€/util. bouldrome/lycée+400€ qualif. régional</i> |
| ASS SPORTIVE ST JULIEN-CHALENCON-LES NONIERES –BEAUVENE | 318 | 324 | | | |
| BASKET CLUB | 2159 | 2 202 | | 400 | <i>Joueurs évoluant en National</i> |
| BOUTIERES BADMINTON | 244 | 249 | | | |
| BOXE ATTITUDE | 500 | 510 | | | |
| CLUB SPORTIF COLLEGE DEUX VALLEES | 330 | 337 | | | |
| CLUB SPORTIF COLLEGE SAINT LOUIS | 330 | 337 | | | |
| CLUB SPORTIF DU LYCEE | 330 | 337 | | | |
| ENTENTE VIVAROISE ATHLETIQUE | 547 | 558 | | | |
| FOOTBALL CLUB | 3135 | 3 198 | | | |
| HAND BALL CLUB CHEYLAROIS | 167 | 170 | | | |
| CENTRE D'ARTS MARTIAUX DES BOUTIERES | 915 | 933 | | | |
| RANDONNEURS DES BOUTIERES | 208 | 212 | | | |
| RUGBY CLUB EYRIEUX | 2 843 | 2 900 | | | |
| SECTION CYCLISME SAINT LOUIS (OGECE) | 808 | 824 | | | |
| SECTION CYCLISME LYCEE | 808 | 824 | | | |
| TENNIS CLUB LE CHEYLARD | 1531 | 1 562 | | | |
| TENNIS CLUB MARIAC | 198 | 202 | | | |
| TENNIS DE TABLE | 600 | 612 | 400 | 3 400 | <i>Compét.Joris Reynaud 3000 €+400 € (régional)</i> |
| VELO-CLUB | 1 585 | 1 617 | | | |
| VOLLEY CLUB | 156 | 159 | | | |
| ANIM MARIAC | 0 | 0 | | | <i>Association dissoute août 2007</i> |
| CFC 07 LC | 0 | 0 | | | |
| SOUS TOTAL 1 | 20 804 | 21 220 | 2 100 | 5 400 | |

2) associations pour la culture et l'animation - 2009

| SUBVENTIONS | | | | | objet / observations |
|------------------------------|--------|--------|----------------------|----------------------|---|
| | 2008 | 2009 | autres/ except. 2008 | autres/ except. 2009 | |
| ASSOCIATION FAMILIALE RURALE | 256 | 261 | 115 000 | 120 000 | |
| ASSOCIATION FAMILIALE RURALE | | 0 | 0 | 150 | <i>Spectacle déambulatoire du 3/07/09</i> |
| RADIO DES BOUTIERES | 4 500 | 4 500 | | | |
| OFFICE DE TOURISME | 95 000 | 95 000 | 0 | | |
| LE GRENIER DES CREATIONS | 107 | 109 | | | |

| | | | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|
| SITE DE PROXIMITE DES BOUTIERES | 3 000 | 4 000 | | | Délibération du 10/03/2009 |
| AMICALE DU PERSONNEL DE LA CCPC | 500 | 510 | | | |
| LIBER TEMPO | 0 | 0 | | | Utilisation locaux du couvent |
| RELIANCE | 0 | 0 | | | Utilisation locaux du couvent |
| TRANSE EN DANSE | 0 | 0 | | | Utilisation locaux du couvent |
| L'ATELIER DU YOGA | 0 | 0 | | | Utilisation locaux du couvent |
| REG'ART | | | | | Utilisation locaux du couvent |
| VERSEAU | | | | | Utilisation locaux du couvent |
| ARTEFACT | 0 | 0 | 500 | 500 | FIC |
| FAIRE PART | 0 | 0 | 600 | 0 | FIC |
| LES AMIS DE GIROND | 0 | 0 | 0 | 0 | FIC |
| LES AMIS DU TALARON | 0 | 0 | 0 | 0 | FIC |
| SOUS TOTAL | | | | | |
| 2 | 103 363 | 104 380 | 116 100 | 120 650 | |

| RECAPITULATIF | | | | | objet / observations |
|---|----------------|----------------|----------------------------|-------------------------|----------------------|
| | 2008 | 2009 | autres/ except. 2008 | autres/ except. 2009 | |
| 1 - Associations sportives | 20 804 | 21 220 | 2 100 | 5 400 | |
| 2 - Associations pour la culture et l'animation | 103 363 | 104 380 | 116 100 | 120 650 | |
| TOTAL GENERAL | 124 167 | 125 600 | 118 200 | 126 050 | |

II - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

M. Raymond FAYARD, premier vice président, expose qu'une ligne de trésorerie de 465 000 € a été mise en place depuis 2003 et qu'il convient chaque année de la renouveler. Cette ligne de trésorerie est passée avec la Caisse de Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, le précédent contrat arrivait à échéance le 31 mai 2009.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme son accord pour renouveler la ligne de trésorerie.

III - EAU & ASSAINISSEMENT

1 – Marché complémentaire au marché d'extension des réseaux sur le hameau de Ribefaite:

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, vice-président chargé de l'eau et l'assainissement.

Il rappelle qu'un marché a été passé pour la création des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'interconnexion du réseau public d'AEP entre le hameau de Ribefaite et le réseau de desserte du chef lieu de Mariac avec l'entreprise Hilaire le 24/10/2008.

Suite à travaux et plus values qui n'avaient pas été prévus dans le marché initial, il convient de passer un marché complémentaire d'un montant de 87 250.00€ HT soit 104 351.00 € TTC.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché complémentaire d'assainissement et d'eau potable sur Ribefaite, avec l'entreprise Hilaire.

2 – Programme Chabannes : approbation du DCE

Monsieur le vice-président expose au Conseil Communautaire le Projet et le Dossier de Consultation des Entreprises établis par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Ardèche concernant :

Le renforcement de la desserte en eau potable de l'avenue de Chabannes, pour un montant de 150 000 € HT.

L'assainissement et mise en séparatif du réseau eaux usées de ce quartier pour un montant de 160 000 € HT

La mise en séparatif du réseau eaux pluviales de l'avenue de Chabannes pour un montant de 150 000 € HT

Cette opération des réseaux humides de l'avenue de Chabannes pourra être financée par l'Etat par la DGE.

Monsieur le Président précise qu'avec cette première tranche de Chabannes, débute un lourd projet pour le désenclavement de la vallée de la Dorne. Dans 2 ou 3 ans, la place du Serre sera ouverte.

C'est un projet dont on parle depuis l'après-guerre, et un gros dossier pour l'avenir du territoire et son industrie.

Il invite le Conseil Communautaire à approuver le Projet et Dossier de Consultation des Entreprises ainsi qu'à décider du mode de dévolution des travaux par **procédure adaptée**.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve le DCE concernant le renforcement de la desserte en eau potable de l'avenue de Chabannes, et la mise en séparatif des réseaux**

eaux usées et eaux pluviales de ce quartier sur la commune du Cheylard.

- Décide du mode de dévolution des travaux par Procédure Adaptée
- Autorise le Président à signer le marché

3 – Assistance technique pour l'autosurveillance des stations d'épuration de la CCPC

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le Département de l'Ardèche, au travers du SATESE, ne peut plus apporter gratuitement l'assistance technique aux collectivités territoriales

La Communauté de Communes doit donc faire appel à un prestataire dans le domaine concurrentiel pour pouvoir bénéficier d'une assistance technique pour le suivi de ses quatre stations d'épuration.

Monsieur le Président propose de passer un marché de 3 ans avec le SATESE Drôme - Ardèche pour la période 2009 - 2011.
Le coût de la prestation sur 3 ans est de 3 522,00€H.T., soit 4 212,31 € T.T.C., hors révision annuelle des prix.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un marché d'assistance technique avec le Conseil Général de la Drôme au titre du SATESE Drôme-Ardèche pour le suivi de ses trois stations d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH et pour l'audit de l'autosurveillance de la station du Cheylard,
- AUTORISE le président à signer le marché

4 – Enregistrement des servitudes aux Hypothèques

Monsieur le vice-président expose que les travaux de réseaux d'assainissement et d'AEP au quartier des Coteaux de la Gare ont nécessité de passer en propriété privée.

Des conventions de passage ont été établies.

Il convient donc d'approuver que ces servitudes de passage soient enregistrées par acte notarié et inscrites aux Hypothèques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces enregistrements de servitudes aux Hypothèques.

IV – MARCHÉ DU POLE ENFANCE JEUNESSE

1 – Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°1 au marché passé avec le cabinet d'architecture Ariès.

Monsieur le vice-président René JULIEN, rappelle que par délibération du 9 décembre 2008, le concours restreint de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet d'Architecture ARIES, Mandataire du groupement solidaire, pour la réalisation d'un pôle enfance jeunesse.

Ce dernier nous propose de substituer au Bureau d'Etudes Techniques VIAL défaillant, membre du groupement à l'origine, le Bureau d'Etudes Techniques MATHIEU.

Ceci entraîne une nouvelle répartition des honoraires par cotraitant.

Pour la régularisation administrative du contrat, il y a lieu de prendre un avenant pour incorporer le BET MATHIEU au groupement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE l'avenant n° 1 de transfert du BET VIAL au BET MATHIEU.
AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1.**

Monsieur Julien apporte quelques précisions quant à l'évolution des travaux: le déménagement de l'actuel bâtiment de la Crèche aura lieu vers des Mobil homes qui seront implantés à l'école St François Régis, en fin d'année 2009.

Ainsi, les travaux pourront véritablement commencer début 2010 et s'achever fin 2010.

2 – Délégations consenties au Président par le Conseil communautaire

Monsieur JULIEN rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2008, par laquelle ce dernier a adopté les délégations consenties au Président au titre de l'article L 5211-10 du CGCT.

De récentes modifications (Loi n° 2009-179 du 17 février 2009) ont été apportées à la rédaction de l'article L 2122-22 du CGCT (qui servait de référence), et plus particulièrement en ce qui concerne le 4^{ème} alinéa (marché public et avenant).

| |
|---|
| 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; |
|---|

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la délégation au Président de prendre les décisions concernant les avenants.**

V – ZA DES PRES DE L'EYRIEUX

1 – Compromis de vente à LIDL:

M. Daniel Berthier, vice-président chargé des zones d'activités, indique qu'un compromis de vente va être signé avec la Société LIDL pour une parcelle de terrain située sur la zone des Prés de l'Eyrieux, pour une superficie d'environ 5329 m².

Après avoir situé l'emplacement de cette parcelle, M. Berthier répond aux questions de l'assistance relatives à l'étude réalisée en 2008 qui avait abouti à la conclusion que 20% des clients du territoire vont faire leurs courses dans un commerce de « hard discount ».

A l'affirmation qu'une quinzaine d'emplois pouvait être créée, il est demandé combien d'emplois pouvaient être détruits.

Néanmoins, M. le Président reprend la parole et affirme que nous sommes sur un bassin de vie, que la concurrence stimule, et que ce bassin doit être conforté. Tout développement du territoire devient un pari sur l'avenir ; nous allons de l'avant avec le but de garder 12 à 13 000 habitants près de leur réalité quotidienne.

Le Conseil communautaire décide, par 38 voix pour et deux absentions, d'autoriser le Président à signer le compromis de vente avec LIDL.

2 – Marché public de travaux pour l'extension de la zone:

Dans le prolongement de la désignation du Maître d'œuvre pour l'extension de la ZA des Prés de l'Eyrieux sur la commune de St Michel d'Aurance, Monsieur le vice-président expose au Conseil communautaire le marché des travaux qui doit être lancé avec 4 lots techniques :

Lot 1 : Terrassements-Voirie

Lot 2 : Réseaux humides

Lot 3 : Réseaux secs

Lot 4 : espaces verts-Plantations

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 300 000€ H.T.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le lancement du marché de travaux selon la procédure adaptée dans le cadre des travaux de l'extension de la ZA des Prés de l'Eyrieux sur la commune de St Michel d'Aurance,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché.

VI – LE CENTRE DE LOISIRS

1 – Régie de recettes du Centre de loisirs : nouveaux tarifs 2009

M. René Julien, signale qu'il y a lieu de réviser les tarifs au sein du Centre de Loisirs communautaire, à compter du 1^{er} juillet 2009.

| REGIE/ Régisseur | Pour mémoire (tarif 2008) | Tarifification à compter du 1 ^{er} juillet 2009 |
|--|---------------------------|--|
| Centre de Loisirs du Pays du Cheylard/ | | |
| Tarif à la journée par enfant | 6.65 | 6.75 |
| Tarif à la journée (à partir de 2 enfants de la même famille) | 5.40 | 5.50 |
| Tarif à la demi-journée par enfant | 4.40 | 4.50 |
| Tarif à la demi-journée (à partir de 2 enfants de la même famille) | 3.40 | 3.45 |
| Tarif du Camp à la journée par enfant | 76.00 | 77.00 |
| Tarif de la garderie des Nonières par jour. | 1.70 | 1.75 |

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les nouveaux tarifs du Centre de loisirs à partir du 1^{er} juillet 2009.

VII – TRANSPORT A LA DEMANDE

1 - Création d'un service de transport à la demande sur la vallée du Tallaron

Monsieur Julien fait part au Conseil Communautaire de l'intérêt de créer un service de transports de personnes au départ de la commune de St-Genest-Lachamp pour se rendre au marché de Le Cheylard.

Le Conseil Communautaire sollicite la compétence pour devenir organisateur délégué de transports public local spécifique pour ce service :

Jour(s) de fonctionnement : le mercredi (une fois tous les quinze jours)

Heure de début de service (aller) : 8 h30

Heure de début de service (retour) : 11 h30

Départ du service : Jouanvins (commune de St-Genest-Lachamp)

Points d'arrêts : Talaron

Echarlives
St-Christol (village)
La Chirouze
La Faurite
La Théoule
St-Barthélémy le Meil (village)
La Coste
Burianne
Aurance
St-Michel-d'Aurance (village)
Le Mazel
Vidalon
Le Cheylard (rond point de la Palisse)

Arrivée du service : Arrêt bus avenue de la Libération (Le Cheylard)

Les sociétés de transport Les cars de l'Eyrieux et Aurance Taxi ont été mises en concurrence.

L'entreprise "Aurance Taxi" a été retenue pour la somme de 63.88 € HT par trajet aller/retour.

Le coût final du transport (recettes déduites) sera pris en totalité par la Communauté de communes du pays du Cheylard.

Le Département de l'Ardèche prendra à sa charge 66% du déficit HT pour la Communauté de communes.

L'entreprise mettra à la disposition de ce service :

- un conducteur
- un véhicule de type MAZDA 6
- Nombre de places "usagers" : 4

La Communauté de communes décide de fixer le prix du transport à :

Prix du ticket Aller Simple : 2.5 €

Prix du ticket Aller/Retour : 4 €

M. le Président se réjouit de la création de cette 3^{ème} ligne, qui permet à toutes les vallées d'être desservies.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, charge le Président de solliciter l'aide financière du Département pour la mise en place de ce service de Transport et de signer toutes conventions afférentes.

2 - Harmonisation des tarifs de transport à la demande sur le territoire de la CCPC

Monsieur le vice-Président rappelle que la Communauté de communes est organisateur délégué de trois lignes de transports locaux spécifiques (ex Transport à la Demande). Ces services (Le Chambon/Le Cheylard, St-Julien-Labrousse/Le Cheylard et St-Julien-Labrousse/ Lamastre) ont été mis en place pour acheminer les usagers vers les marchés de Le Cheylard et Lamastre

Monsieur le vice-Président indique qu'il serait opportun d'harmoniser la participation financière demandée aux utilisateurs des ces transports.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE de fixer, à :

- 2.50 € le billet aller
- 4 € le billet aller/retour

la participation demandée aux utilisateurs des transports locaux spécifiques à compter du 1^{er} août 2009 pour tous les services dont la Communauté de communes est organisateur délégué.

VIII – FESTIVAL DES ARTICULES

Madame la vice-présidente, Monique Pinet, signale que le Festival des Articulés aura lieu cette année les 14,15 et 16 août, et qu'il est opportun, pour un bon fonctionnement, de créer une régie temporaire de recettes pour encaisser les entrées aux différentes manifestations organisées dans le cadre du Festival Les Articulés.

Les tarifs des entrées aux spectacles et animations seront de 5 euros, gratuité pour les moins de 12 ans.

L'inauguration du Festival aura lieu le vendredi 14 août à l'école publique de Jagornac au Cheylard.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise l'institution d'une régie temporaire de recettes, et approuve les tarifs du Festival des Articulés 2009.

IX – OPERATION "MON COMMERÇANT, MON ENVIRONNEMENT "

Monsieur Daniel Berthier, vice-président, expose que l'opération " mon commerçant, mon environnement" se déroulera du 7 au 17 octobre 2009. Comme l'année précédente, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Ardèche propose à la Communauté de Communes du Pays du Cheylard de participer sur son territoire à des actions de promotion, à hauteur de 29 € par commerce.

Cette participation sera totalement remboursée par la CCI si la collectivité réalise une campagne de publicité dans une radio locale et fait une animation festive au moins un jour pendant l'opération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 29 € par commerce à la CCI Nord Ardèche et de participer à l'opération 2009 « mon commerçant, mon environnement ».

X- QUESTIONS DIVERSES

1 - SIVU des Inforoutes: demande de retrait d'une commune

Monsieur le vice-président Daniel Berthier porte à la connaissance des membres du conseil communautaire la demande de retrait de la commune de ST LAGER BRESSAC du SMIVU des Inforoutes de l'Ardèche.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à la demande de retrait de la commune de ST LAGER BRESSAC.

2 - Conseil des Prudhommes: affaire Marie Julien

Monsieur René Julien, vice-président, informe les membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes a été assignée au Conseil de Prud'hommes d'Annonay, pour rupture abusive de contrat de travail à durée déterminée, par Mlle Marie Julien, recrutée comme adjoint d'animation en CAE, dans le cadre du centre de loisirs.

Le contrat de travail de Mlle JULIEN n'a pas été reconduit, après une période d'essai de deux mois.

L'audience en conciliation s'est déroulée le 14 mai 2009 en présence de M. René JULIEN, vice président.

A l'issue de l'audience, le bureau de conciliation a décidé que la Communauté de communes devait verser à Mlle Marie JULIEN une indemnité forfaitaire, transactionnelle et définitive de 2952 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE son Président, à verser à Mlle Marie JULIEN l'indemnité forfaitaire fixée par le bureau de conciliation du conseil de prud'hommes d'Annonay.

3 – Création de poste

Madame Carine Faure, Directrice, expose que suite à la réussite au concours de Rédacteur chef, de Madame Sylvie Lavis, il convient de prévoir la création de ce poste sur le tableau du personnel de la Communauté de communes du Pays du Cheylard.

Monsieur le Président tient à féliciter Sylvie Lavis et encourage vivement l'ensemble du personnel à se former et à participer aux concours de la Fonction Publique.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la création du poste de rédacteur chef sur le tableau du personnel de la CCPC.

4 – Modification du régime indemnitaire

Madame Carine Faure expose qu'il convient de modifier le régime indemnitaire de la CCPC afin d'y intégrer deux primes dans la filière culturelle: l'IAT et l'IHTS.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la modification du régime indemnitaire.

5 – Versement complémentaire des subventions dans le cadre de la Fête de la Science 2008 :

Mme la Vice-présidente en charge de la culture rappelle qu'en décembre 2008, le conseil communautaire a été amené à délibérer sur une partie des reversements de subventions donnés aux partenaires de la Fête de la Science 2008. Il convient aujourd'hui d'effectuer le solde des versements complémentaires à ceux qui ont rendu leurs comptes, à savoir :

| | |
|--|----------------|
| - Lycée agrotechnologique d'Annonay: | 600 € |
| - MJC La Voulte s/ Rhône: | 700 € |
| - Médiathèque de Guilherand-granges: | 250 € |
| - Centre Européen de recherches scientifiques: | 139 € |
| - Office de tourisme de La Voulte: | 250 € |
| Total: | 1 939 € |

M. le Président et Mme la vice-Présidente se félicitent de la notoriété grandissante de l'Arche des Métiers dans tout le territoire ardéchois.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, les versements exposés ci-dessus au titre des subventions pour l'organisation de la Fête de la Science 2008.

VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Le rapport DDASS 2008 sur l'eau potable distribuée.

Monsieur Fayard fait état de ce document adressé par la DDASS sur les résultats d'analyse de l'eau potable distribuée en 2008 sur le territoire de la CCPC.

Suite à l'installation de chloropacks sur plusieurs ponts de prélèvement, les résultats devraient s'améliorer.

Les notes de synthèse sont jointes à la facture d'eau potable et peuvent être téléchargées sur le site <http://www.rhone-alpes.sante.gouv.fr>

- Informations diverses :

- Consultation selon la procédure adaptée d'un cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la ZA des Prés de l'Eyrieux ; le cabinet B.E.A.U.R. a été retenu : pour un montant de 84 400 € HT
- Concernant le marché de travaux selon la procédure adaptée pour la réfection du sol du gymnase sur la commune du Cheylard, la SA AUBONNET a été choisie pour un montant de 81 452 € HT.
- Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour une mission d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la base aquatique d'Eyrium sur la commune des Nonières. Le cabinet retenu est le groupement INERME Paysage-CARILLO-BEAC pour un montant de 62 233.86 € HT.

- la taxe de séjour :

Monsieur Lucien Vialle, vice-président en charge du tourisme, tient à rappeler aux membres du conseil communautaire les caractéristiques de la taxe de séjour.

Elle a été mise en place sur le territoire communautaire le 1^{er} avril 2004.

Elle concerne les séjours en hôtel, camping, chambre d'hôte ou toute formule d'hébergement.

Chaque logeur a la charge de percevoir la taxe auprès de ses clients, selon un barème prévu par la CCPC selon le niveau de prestation offert par la location.

Cela va de 0.20 € par nuit et par personne pour un logement de base à 0.50 € pour un logement de grand standing. Les catégories sont données par les labels obtenus: étoile, épis, clés,....

Un bordereau, joint en annexe, permet de lister et comptabiliser les taxes à verser.

Il est à déplorer le retard pris par quelques hébergeurs pour s'acquitter du paiement à la trésorerie des sommes encaissées et surtout du mauvais respect du calcul préconisé.

Rappel est donc fait auprès de chaque commune pour faire le point sur les hébergements de leur territoire et éventuellement nous en signaler les caractéristiques.

- L'Office de Tourisme

M. le Président, M. Lucien Vialle, Mme Monique Pinet se réjouissent du passage de l'O.T. du Pays du Cheylard en 3 étoiles (le 3^{ème} en Ardèche).

- M. le Président félicite les jeunes du Club "les petits débrouillards" du Cheylard et de l'Arche des Métiers pour leur 1^{ère} place aux Expo-sciences et leur séjour à la Cité des Sciences.

- les animations de l'été

Mme PINET, vice-présidente chargée de la culture, rappelle quelques dates de l'été 2009: la fête d'Eyrium, le 19 juillet, la soirée à la Gandole à Dornas, le 26 juillet et souligne que tous les rendez-vous culturels figurent sur la carte qui a été envoyée à chaque conseiller et commentée par Mme Pierrette Chaneac.

M. le Président clôt la séance et invite chacun à se déplacer vers l'auditorium de la Maison de Pays pour assister à la présentation faite par le bureau d'études « ASTARTÉ » sur la "Vallée du Bijou", opération encadrée par les 2 communautés de communes des Boutières et du Pays du Cheylard.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de communes
du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

